

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 20 janvier 2025

DATE DE LA CONVOCATION

10 janvier 2025

Nombre de conseillers en exercice :
36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 27

Suppléants votants : 0

Pouvoirs : 6

Total votants : 33

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 janvier 2025

L'an deux mil vingt cinq

Et le 20 janvier à 18h40

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX (Bracieux), André JOLY (Chambord), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Joël DEBUIGNE, Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUI (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS (La Ferté-Saint-Cyr), Christine MONGELLA (Maslives), Gilles CLEMENT, José COELHO, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVÉAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Yves-Marie HAHUSSEAU, Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan), Florence BARRAUD-RODET (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative :-

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

Jean-Luc VINGERDER a donné pouvoir à Hélène PAILLOUX (Bracieux).
Cécile JORY-JANVIER a donné pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUI (Huisseau-sur-Cosson).
Dimitri BRUNEAU a donné pouvoir à Anne-Marie THOMAS (La Ferté-Saint-Cyr).
Nathalie BINVAULT a donné pouvoir à Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord).
Mireille BIZERAY a donné pouvoir à Didier HEITZ (Saint-Dyé-sur-Loire).
Christine SOUCHET a donné pouvoir à Jacky HERNANDEZ (Saint-Laurent-Nouan).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative :

Philippe GRANADOS (Crouy-sur-Cosson), Jean-Michel TURPIN (Thoury).

Membres Titulaires absents ou excusés :

Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Elisabeth GUIBERTEAU, Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Joël DEBUIGNE (Huisseau-sur-Cosson) a été désigné secrétaire de séance.

Délibération 041-004-2025

Objet : Demande de DETR/DSIL 2025 pour l'opération « Réalisation d'un aménagement cyclable sécurisé entre Vineuil et Chambord et un chaucidou rue du Gué à Mont-près-Chambord »

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du Schéma des Mobilités Actives, des travaux d'aménagement ont été préconisés. Parmi ceux-ci, la réalisation d'un aménagement cyclable sécurisé entre Vineuil et Chambord et un chaucidou rue du Gué à Mont-près-Chambord peuvent faire l'objet d'une réalisation en 2025. Le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, à 68 624,00 € HT soit 82 348,80 € TTC.

Ce projet est éligible à la subvention de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant HT	Financements prévisionnels	Montants	Taux
Montant des travaux	68 624,00 €	DETR-DSIL	34 312,00 €	50%
		Département	20 587,20 €	30%
		Fonds propres CCGC	13 724,80 €	20%
Total opération HT	68 624,00 €	Total financement	68 624,00 €	100%

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir :

- Approuver la réalisation du projet présenté estimé à 68 624,00 € HT ;
- Approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- L'autoriser (ou son représentant dûment habilité) à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement ;
- L'autoriser (ou son représentant dûment habilité) à signer toutes pièces relatives à cette affaire et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

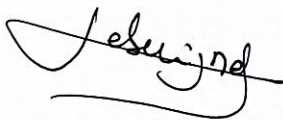
- **APPROUVE la réalisation du projet présenté dont les travaux sont estimés à 68 624,00 € HT ;**
- **APPROUVE le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer toutes pièces relatives à cette affaire et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Joël DEBUIGNE



Le Président

Gilles CLEMENT

